

Souvigné le 12 mai 2011

Monsieur MOLLIER Paul
Président du S.I.T.S.

A

Mesdames, Messieurs, les
parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Vous avez obtenu, par le responsable de l'établissement scolaire que fréquentera votre enfant l'an prochain, ou par la mairie ou autre voie, un bulletin d'inscription ATDS qui vous permettra d'emprunter les transports scolaires l'an prochain.

Comme l'an dernier, les élèves devront être en possession d'un titre de transport dès le 1^{er} jour de la rentrée qui sera à retirer à la mairie avant la rentrée (alors qu'auparavant le double du bulletin d'inscription suffisait en attendant la carte qui était délivrée ultérieurement).

C'est pourquoi si vous souhaitez utiliser les transports scolaires, il est impératif que deux exemplaires de demandes d'inscription soient remis à la mairie de votre domicile dans les délais :

au plus tard le vendredi 3 juin 2011 en mairie.

(En cas de doute il vaut mieux s'inscrire et se faire radier ensuite que l'inverse).

Ne pas envoyer de photo d'identité avec le dossier, vous la collerez vous même sur la carte quand vous la recevrez.

Sauf cas de force majeure (déménagement à quelques semaines de la rentrée...) aucun nouvel arrêt même justifié ne pourra être créé si l'inscription a été trop tardive.

Et dès le premier jour votre enfant devra présenter son titre de transport au conducteur chaque fois qu'il monte dans le car.

Les horaires et circuits exacts de ramassage scolaire seront affichés en mairie 15 jours avant la rentrée.

Les tarifs sont uniformes, par catégorie d'élèves, pour l'ensemble du département, mais certaines communes prenant en charge tout ou partie des participations familiales, seule votre mairie est en mesure de vous renseigner.

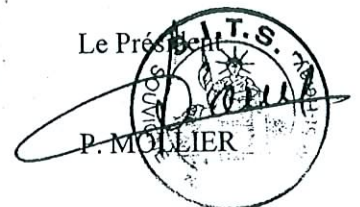
De plus, si en cours d'année, vous vous apercevez qu'il est plus intéressant pour vous de ne plus prendre le bus, ou de ne le prendre qu'occasionnellement, n'oubliez pas de vous faire radier ou du moins de le signaler pour voir si un titre de transport par trajet n'est pas plus intéressant que l'abonnement pour vous et pour votre commune.

Par contre sans radiation, tout trimestre entamé sera facturé même si l'enfant ne prend pas la car.

Vous remerciant de votre compréhension et de votre coopération, soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour le bien et la sécurité de vos enfants.

Le Président

P. MOLLIER



Élève

Nom : _____
 Prénom : _____
 Rue : _____
 Lieu-dit : _____
 Commune : _____
 Date de naissance : _____

Représentant légal

Nom : _____
 Prénom : _____
 Rue : _____
 Lieu-dit : _____
 Commune : _____
 Email : _____
 Téléphone : _____

Scolarisation 2011 / 2012

• **ÉTABLISSEMENT** : (Préciser collège, lycée, professionnel, agricole, CFA...) **QUALITÉ DE L'ÉLÈVE** : Externe
 Nom de l'établissement : _____ Interne
 Commune : _____ Demi-pensionnaire

Maternelle/Primaire		Collège	Lycée	
Classe : _____		Classe : _____	Enseignement professionnel	Enseignement général et technologique
Si enseignement adapté, préciser : CLIS <input type="checkbox"/> SEGPA <input type="checkbox"/> UPI <input type="checkbox"/>			Classe : _____ CAP <input type="checkbox"/> BEP <input type="checkbox"/> BAC PRO <input type="checkbox"/> Spécialité : _____ Formation agricole : <input type="checkbox"/>	Classe : _____ Série du BAC : _____ Options : _____
Autres scolarités				
Études supérieures : <input type="checkbox"/>				
Autres : _____				

Transport sollicité

Validité : Année scolaire Fait à : _____ le : _____
 ou à compter du _____ Signature du représentant légal : Parents Tuteur Famille d'accueil
 Jusqu'au _____
 Point de montée existant : _____

VOUS SOLLICITEZ UN FORFAIT SCOLAIRE

Ce forfait permet l'utilisation des lignes desservant la destination scolaire mentionnée, les jours scolaires du calendrier départemental et aux heures de scolarité soit : avant 9h30 le matin et après 16h le soir, ou entre 11h et 14h pour les retours du mercredi.

OPTION (+ 15 €) PASS IZIVA (Valable du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012)

(Cochez la case)
 Cette option, qui s'ajoute au forfait de base, réservée aux collégiens, lycéens et étudiants, permet une libre circulation sur le réseau RDS sauf vers Poitiers et Angoulême, toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires et les week-ends.

Cadre réservé à l'organisateur

Lignes : _____
 Arrêt : _____
 Commune : _____
 Destination : _____



Demande d'un abonnement scolaire

À la rentrée scolaire 2011/2012, vous souhaitez que votre enfant utilise régulièrement les transports publics du réseau départemental des Deux-Sèvres (le RDS) mis en place par le Conseil général, pour se rendre dans son établissement.

Pour obtenir un titre de transport annuel, vous voudrez bien remplir précisément le verso de cet imprimé, notamment la scolarité et les options obligatoires.

Ce document devra ensuite être transmis le plus rapidement possible à l'organisateur secondaire si ses coordonnées figurent au verso, ou au Conseil général des Deux-Sèvres à l'adresse indiquée en bas de cette page.

Le forfait de base annuel de 45 €, à comparer au coût moyen d'un élève transporté de 640 €, s'applique aux scolaires deux-sévriens, demi-pensionnaires ou internes qui fréquentent le réseau RDS sur le territoire départemental. Ce forfait ne peut pas se cumuler avec l'allocation interne.

INSCRIPTION EN LIGNE :

Par ailleurs, le Conseil général vous permet une inscription en ligne sur son site Internet www.deux-sevres.com à la rubrique « transport RDS » dès le 1^{er} juin.

Pour les élèves gérés directement par le Conseil général, la faculté leur sera également offerte d'effectuer le règlement du forfait scolaire par un paiement en ligne.

D'autres forfaits (21 € et 327 €) complètent le dispositif de prise en charge pour les situations dérogatoires. Le règlement précis est consultable sur le site du Conseil général www.deux-sevres.com. Ces montants peuvent être majorés de 2 € par l'organisateur au titre des frais de gestion.

AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DES DEUX-SÈVRES, VOYAGEZ À VOLONTÉ !

Avec le **PASS IZIVA** l'offre de déplacement des collégiens, lycéens et étudiants s'élargit.

Pour seulement 15 € de plus au forfait de base, l'élève pourra se déplacer librement sur l'ensemble du réseau RDS, sauf vers Poitiers et Angoulême, du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012, **y compris pendant les vacances scolaires et les week-ends**. Pour en bénéficier, n'oubliez pas de cocher la case au verso de ce document.

Le Conseil général favorise aussi le déplacement des jeunes de moins de 25 ans (hors scolaires).

Tous les jeunes Deux-Sévriens de moins de 25 ans pourront bénéficier du **PASS IZIVA** pour un forfait annuel de **75 €** valable selon les mêmes conditions.

Pour obtenir le Pass, il est nécessaire de compléter le formulaire correspondant, disponible sur www.deux-sevres.com ou par téléphone au **05 49 06 77 55**.

De plus, l'ensemble des services est également accessible sans inscription avec :

- le billet pour 1 zone : 1,50 € (disponible dans tous les cars)
- le carnet de 10 tickets d'1 zone : 12 € (à réserver chez les transporteurs)
- l'abonnement mensuel : 25 € (à réserver chez les transporteurs)

L'absence de la carte annuelle implique l'application de cette tarification.

Ainsi, votre demande porte sur des itinéraires existants. Exceptionnellement, et dans le respect de l'intérêt général, des demandes d'aménagement, motivées et formulées par écrit, peuvent être étudiées.

Cependant, dans la perspective d'une réussite de la rentrée scolaire tant du point de vue de la sécurité, que de la transmission efficace des informations aux familles, aux organisateurs locaux et aux entreprises, il est impératif que les demandes ou inscriptions en ligne arrivent au service Mobilités début juillet.

Bien sûr, vous pouvez obtenir tout renseignement complémentaire auprès de votre organisateur local ou du service Mobilités du Conseil général :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU SAINT-
MAIXENTAIS - 79800 - SOUVIGNE - ☎ :05.49.76.28.28.

**AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE
D'UN ELEVE DE MATERNELLE**

Je soussigné(e), N° Téléphone :

demeurant à

père, mère, tuteur légal (rayer les mentions inutiles)

de l'enfant : NOM : Prénom :

m'engage à venir chercher mon enfant à sa descente du car scolaire au retour de l'école.
En mon absence, l'accompagnatrice n'est autorisée à remettre mon enfant qu'aux seules personnes désignées ci après : (personnes majeures seulement)

- N° Téléphone :

- N° Téléphone :

- N° Téléphone :

Je suis informé(e) que si l'une de ces personnes n'est pas là pour prendre mon enfant en charge, il sera gardé dans le car, et qu'en fin de circuit l'accompagnatrice le remettra à :

- des frais de garde pourront m'être facturés,

- en cas d'absences répétées ou injustifiées, l'organisateur des transports me fera parvenir un avertissement, et en cas de récidive, mon enfant ne serait plus pris en charge.

Fait le :, à

Signature
(précédé de la mention «lu et approuvé»)

(N° téléphone obligatoire)

Document fait en double exemplaire

- l'un est à conserver par la famille,
- l'autre est à renvoyer au SITS par l'accompagnatrice, la mairie ou par courrier, avant le (par retour de courrier).